

deux complices. Un meurtrier de professionnel : repérage et sang-froid. Dans une chambre de l'hôpital de la Conception, Moussa est mort vendredi dernier.

La sentence de la cour d'assises d'Aix-en-Provence devait paraître trop douce aux casseurs de bicots, aux chasseurs de rats qui empestent toute la région, de Marseille à Nice, de Grasse à Toulon ; ceux-là mêmes qui, en août 1973, écrivaient sur les murs du chantier naval de La Ciotat : « Pour un Français assassiné, nous tuons dix Arabes. » Moussa n'avait-il pas commis un crime en juillet 1973 ?

A cette époque, Laïd Moussa vit en France depuis trois ans. Il a quitté l'Algérie et son poste d'instituteur pour venir étudier à Marseille. Il veut savoir plus pour mieux servir l'Algérie nouvelle. Malgré les épreuves passées — le militantisme au sein du F.L.N., son village brûlé par les paras — il ne ressent aucune haine pour la France. Il ne veut y voir que le pays de l'humanisme et de la liberté. Étudiant fauché, il apprend la soudure, se fait embaucher sur le chantier de Fos-sur-Mer, comme des milliers d'autres Arabes. Intellectuel et ouvrier immigré à la fois. Tous les jours debout à quatre heures du matin, tous les soirs couché tard pour bûcher.

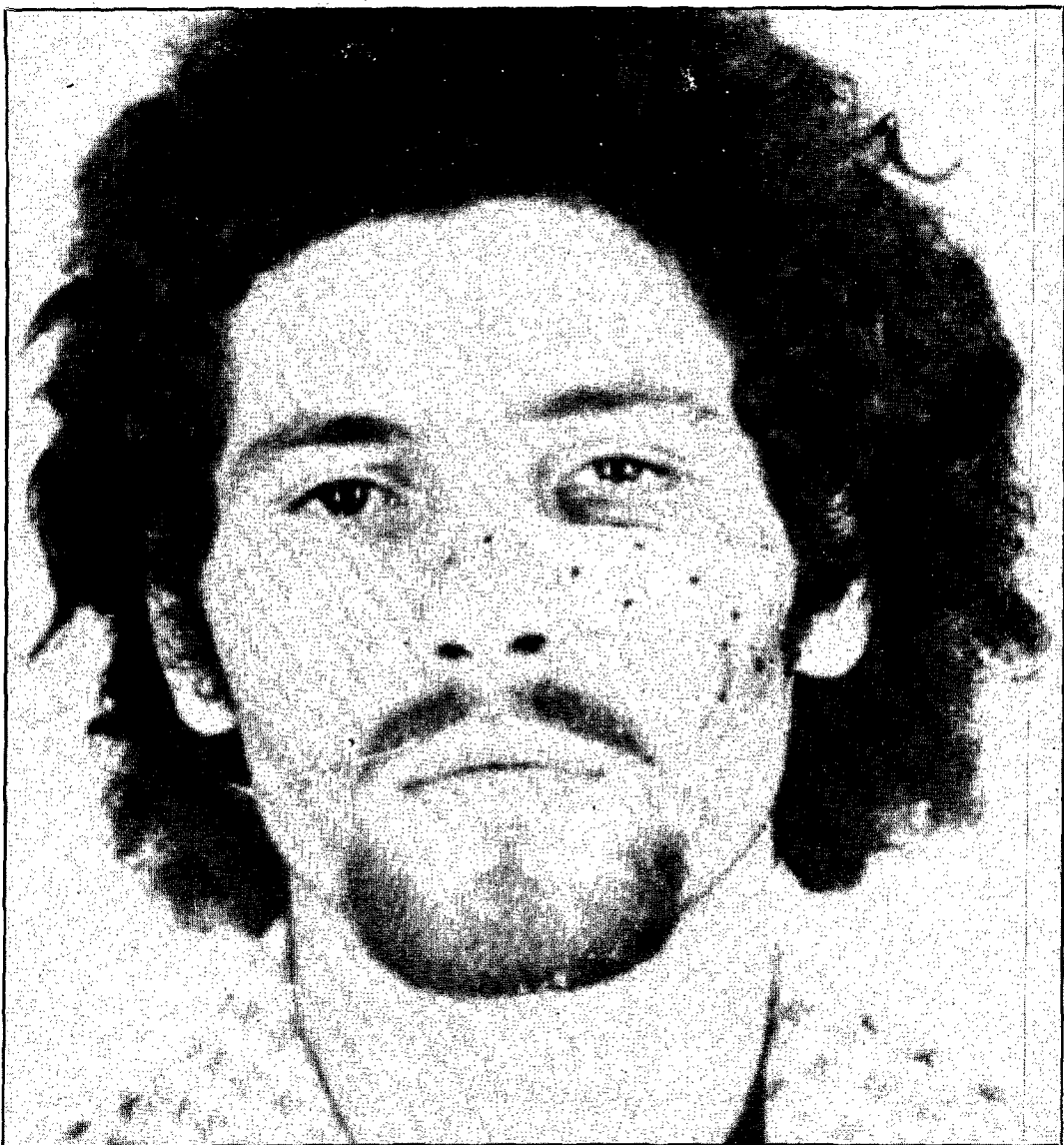
Le traitement « spécial bicot »

Il habite une chambre de la cité universitaire Paul-Masson. Son voisin mène une autre vie, fêtarde et noctambule. Chez lui, l'électrophone braille encore quand Moussa, trop fatigué, trop énervé pour s'endormir, cherche le sommeil. A plusieurs reprises, il lui a déjà demandé de faire moins de bruit. Ce 18 juillet 1973, il frappe de nouveau à la porte de Michel Bazolian, son voisin, rentre, se penche pour baisser le volume de la chaîne hi-fi, reçoit un coup sur la nuque. La bagarre éclate. Bazolian appelle deux copains à la rescousse. Blessé à l'œil, aveuglé, Moussa sort son couteau Opinel, celui qui lui sert à casser la croûte sur le chantier. Il frappe et blesse mortellement son voisin. La police l'arrête, le conduit à la prison des Baumettes où il subit, les premiers jours, le traitement « spécial bicot » : injures et coups. Dix-huit mois de préventive, et il se retrouve devant la cour d'assises. Le verdict, rendu le 12 mars 1975, et qui le laisse libre, fait dire à M^r Roland Dumas, l'un de ses avocats : « En France, même lorsqu'il s'agit d'un Algérien, on rend la justice... »

Le père de Moussa, venu assister au procès, son ami l'écrivain Pierre Guyotat, ses avocats, les responsables de l'Amicale des Algériens en Europe lui conseillent de rentrer aussitôt au pays. Eux savent que les « Dupont-Lajoie » du Midi n'ont guère apprécié sa libération, qu'ils considèrent comme une provocation.

Moussa s'obstine. Pierre Guyotat le prévient encore : « Tu sais, Marseille n'est pas la France, et la France n'est pas la France que tu imagines. » Moussa se décide enfin à réserver son billet d'avion, départ fixé pour le 20. Son tueur, apparemment bien informé de ses déplacements et de ses intentions, l'a pris de vitesse. Ceux qui l'ont fait tuer se sont même offert le luxe d'envoyer à M^r Collard, l'avocat de Moussa, une lettre signée « Organisation de la France libre » qui dit : « Mort aux Arabes, mort aux défenseurs des Arabes ! »

Dans le quartier arabe de Marseille, entre la porte d'Aix et la Canebière, les « frères » serrent les poings, comme pour contenir une rage qui grandit chaque fois qu'un des leurs tombe victime du racisme. Mais ils ont peur, peur des représailles s'ils laissent éclater leur colère, peur des ratonnades tout simplement. Cette fois pourtant, avec la mort de Moussa, les Arabes risquent de se révolter malgré les



Mohamed Laïd Moussa
Les « frères » serrent les poings

conseils de modération de l'ambassade d'Algérie ou de l'Amicale des Algériens en Europe. A force, l'exaspération l'emporte sur la crainte.

C'est que, depuis 1971, les flambées de racisme aigu viennent s'ajouter périodiquement au racisme ordinaire : celui des vexations, des insultes, des bistrots interdits. Il y a eu février 1971, avec les rafales de mitraillette contre les dortoirs et les cafés arabes, parce que Boumediene nationalise son pétrole, l'été 1973 avec ses onze travailleurs arabes assassinés en dix jours parce qu'un Algérien reconnu irresponsable tue un tramot ; décembre 1973, enfin, avec l'attentat contre le consulat d'Algérie, qui fit quatre morts et vingt blessés.

Au-delà de l'assassin

Marseille ressemble chaque jour davantage à un bouillon de culture, une serre propice à l'épanouissement du racisme et de la xénophobie. Peut-être est-ce un réflexe de protection de la part d'une population qui se croit envahie, dépossédée par les « bougnouls ». Les travailleurs immigrés y représentent 13 % de la population, contre 6,8 % dans l'ensemble de la France. Dans ces conditions, la visite de Giscard d'Estaing, le mois dernier, d'une cité d'urgence habitée par des Arabes de la banlieue marseillaise a souvent déplu. Le voyage que doit effectuer en Algérie le président de la République le 10 avril n'est pas non plus du goût de l'extrême-droite locale, qui rassemble ceux des pieds-noirs nostalgiques de l'O.A.S. qui sont devenus nervis du S.A.C., policiers fascistes.

Pourtant, même dans ce climat, les circonstances de l'assassinat de Moussa ont choqué jusque dans les quartiers cossus du côté du Prado. Penser qu'un tueur peut pénétrer chez vous, dans la nuit, et abattre froidement quelqu'un fait frissonner bourgeois et ouvriers. Les Marseillais, comme tous les Français — un sondage Sofres publié par « le Figaro » le prouve —, placent au premier rang de leurs préoccupations la montée de la violence.

Cette inquiétude de l'opinion publique, ajoutée aux possibles conséquences diplomatiques du meurtre de Moussa, a poussé le gouvernement à mener l'enquête rondement. Le directeur de la Sûreté marseillaise, convoqué au ministère de l'Intérieur, des spécialistes parisiens de la police judiciaire envoyés sur place, le commissaire Philippe Pelbois dessaisi de l'affaire : il avait qualifié de « personne douteuse » Laïd Moussa au cours de son procès.

Treize non-lieux ont été prononcés ces derniers mois à Marseille. Treize fois, il s'agissait d'hommes accusés de meurtres de travailleurs arabes. Cette impunité dont bénéficient les tueurs de « bougnouls » va-t-elle cesser ? « Il ne suffira pas d'arrêter l'assassin de Moussa ; il faudra aussi démasquer ceux qui l'ont armé », prévient M^r Collard. Il craint que l'affaire, réduite à un banal fait divers, ne soit étouffée et que les racistes marseillais, regroupés au gré des circonstances dans un comité de défense, un « commando Charles-Martel », ou une « Organisation de la France libre », ne continuent leur sordide besogne.

HERVE CHABALIER